

**Etes-vous un étudiant envisageant une carrière dans le secteur des énergies renouvelables ou une entreprise cherchant à former/perfectionner les compétences de ses salariés dans le domaine des énergies durables ?**

## **Postulez au « Programme de Soutien Falck Renewables pour des Etudes dans les Energies Durables 2021-2022 »**

Chez Falck Renewables et sa filiale française Falck Energies Renouvelables, **les partenariats avec les territoires** autour de nos parcs éoliens sont au cœur de ce que nous faisons.

L'approche de notre métier est fondée sur la conviction profonde que **toutes nos richesses et tous nos emplois sont liés aux territoires** sur lesquels nos projets sont exploités et les personnes présentes autour de nos centrales énergétiques.

Nous croyons au **développement des aspirations** professionnelles et nous sommes engagés à supporter les jeunes à développer des compétences professionnelles **dans le secteur des énergies renouvelables et durables**.

Nous souhaitons particulièrement soutenir les étudiants ou les techniciens travaillant à l'obtention d'un diplôme exclusivement dans le domaine des énergies renouvelables et durables.

Notre programme de soutien apporte des fonds à destination des jeunes afin de les soutenir dans leur parcours de formations qui leur permettront de devenir des professionnel(le)s avec lequel(le)s, à l'avenir, nous pourrions travailler.

## **POUR FAIRE UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POSTULEZ AVANT LE 31 JANVIER 2022!**

Postulez au « Programme de Soutien Falck Renewables pour des Etudes dans les Energies Durables 2021-2022 » en complétant le :

➔ [FORMULAIRE EN LIGNE](#)

Pour plus d'informations:

**VISITER:** [www.community.falckrenewables.eu](http://www.community.falckrenewables.eu)

**CONTACTER:** Elvire Favard – Assistante Falck Energies Renouvelables  
infofrance@falckrenewables.com—06.75.59.96.52



- Les candidat(e)s doivent avoir **16 ans ou plus** au début de la formation et être déjà inscrit(e)s au sein d'un parcours qualifiant.

- Les candidat(e)s doivent résider au sein des communes d'implantation des **parcs éoliens de Falck Energies Renouvelables**, à savoir : *Département de l'Aisne (02), communes de Hauteville et Noyales / Département de la Charente-Maritime (17) : communes de Bignay et de Mazeray / Département du Cher (18) : communes de Mareuil-sur-Arnon et Sainte-Thorette / Département du Finistère (29) : commune de Plouigneau / Département du Maine-et-Loire (49) : communes de Chemillé-en-Anjou et Coron / Département de la Marne (51) : communes de Coupetz, Faux-Vésigneul, Togny-aux-Bœufs et Vitry-la-Ville / Département de l'Oise (60) : communes de Breteuil et Esquennoy.*

- Les candidat(e)s doivent déjà suivre un parcours **qualifiant** qui les aidera à acquérir des compétences professionnelles qu'ils/elles pourront utiliser exclusivement dans le **secteur des énergies renouvelables et du développement durable**.

- Les candidat(e)s doivent remplir le formulaire de candidature en ligne, en y incluant les coordonnées d'un **référént académique** disposé à soutenir la candidature.

- Le fonds annuel **sera partagé** entre les candidat(e)s sélectionné(e)s. Falck Renewables se réserve le droit de retenir les candidatures qu'elle juge bon de retenir et informera également les candidat(e)s non sélectionné(e)s.

- Falck Renewables couvrira des dépenses nécessaires aux candidat(e)s pour réaliser leur formation. Les dépenses éligibles comprennent **les frais de déplacements/transports, le matériel de formation (livres, logiciels), la connexion internet et autres équipements**.

- Falck Renewables peut décider de verser qu'une partie du montant demandé.

- Les candidat(e)s sélectionné(e)s doivent fournir des reçus ou preuves de toutes les dépenses.

- La **preuve** que les candidat(e)s sont inscrit(e)s et assistent au cours sera exigée avant tout versement d'argent.

- Il pourra être demandé aux candidat(e)s de rembourser les fonds s'ils/elles ne suivent pas la formation jusqu'à sa fin.

- Les candidatures seront examinées par une **commission de Falck Energies Renouvelables et Falck Renewables**.